

DECLARATION FONDATRICE

portant création de L'ALLIANCE EUROPÉENNE POUR LE REPOS DOMINICAL

« Ensemble pour des horaires décents ! »



Des conditions de travail équitables et justes

Tout travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et sa dignité.

Tout travailleur a droit à une limitation de la durée maximale du travail, à des périodes de repos journalier et hebdomadaire, ainsi qu'à une période annuelle de congés payés.

Article 31 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Le repos dominical et des horaires de travail décents revêtent une importance capitale pour les citoyens de toute l'Europe. Nous, les soussignés, estimons que tous les citoyens de l'Union européenne ont le droit de bénéficier d'horaires de travail décents qui, par principe, excluent le travail en soirée, de nuit, les jours fériés et le dimanche. Nous pensons qu'actuellement, la législation et les pratiques en vigueur aux niveaux européen et national doivent mieux protéger la santé, la sécurité, la dignité de tous et devraient s'attacher davantage à promouvoir une conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Nous estimons que la cohésion sociale des citoyens européens devrait être renforcée.

MENACES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Des études empiriques prouvent qu'une désynchronisation des rythmes sociaux due à des horaires de travail atypiques a une grave incidence négative sur la santé et la sécurité des travailleurs. Les aménagements précaires du temps de travail (temps de garde imprévisibles, horaires coupés, travail en équipes, horaires décalés tels que travail de nuit et de week-end) peuvent augmenter le stress, la propension aux maladies et l'absentéisme dû à de forts sentiments de perte de contrôle et d'influence sur son travail et sa vie. Généralement, les gens travaillent le dimanche ou selon des horaires atypiques, par nécessité financière plutôt que par choix. Les aménagements précaires du temps de travail constituent, surtout quand ils ne permettent pas de travailler un nombre d'heures suffisant, une des causes principales de l'augmentation du nombre de « travailleurs pauvres » en Europe.

CONCILIATION ENTRE TRAVAIL, FAMILLE et VIE PRIVÉE

Le dimanche, parents et enfants peuvent passer du temps ensemble. Les écoles sont fermées ce jour-là. La directive européenne sur la protection des jeunes au travail reconnaît déjà le dimanche comme jour de repos hebdomadaire pour les enfants et les adolescents de l'UE. À la suite d'aménagements entraînant l'étalement ou l'irrégularité du temps de travail, il devient difficile voire impossible pour les travailleurs de vivre une vie familiale correcte et de concilier travail et obligations vis-à-vis des enfants et d'autres personnes dépendantes.

COHÉSION SOCIALE

Le repos dominical permet traditionnellement de rendre les personnes indépendantes d'un style de vie strictement axé sur des motivations économiques. Les dimanches sont la référence de l'organisation du temps dans l'État et la société. Nonobstant la nécessité de fournir des services essentiels d'intérêt général tels que les services d'urgences, de police et de santé, un jour de repos hebdomadaire commun crée le cadre nécessaire qui rythme le temps collectif dans tous les États membres de l'UE. Il sert à renforcer la cohésion sociale de nos sociétés. Seul un jour de repos hebdomadaire commun bien protégé permet aux citoyens de pouvoir pleinement participer à la vie culturelle, sportive, sociale et religieuse, de rechercher un enrichissement culturel et un bien-être spirituel et de prendre part à du bénévolat et à des activités associatives. Sans ce jour, toutes ces formes d'interaction sociale et de passe-temps seraient menacées.

RÉSOLUTIONS DE L'ALLIANCE

L'Alliance européenne pour le repos dominical

- soutient la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et leur droit à une limitation de la durée maximale du travail, ainsi qu'à une période de repos hebdomadaire comprenant, en principe, le dimanche ;
- soutient le respect des conventions collectives couvrant l'organisation du travail, qui sont indispensables au contrat social d'une société moderne en Europe ;
- met en garde contre les pressions économiques croissantes qui sapent les réglementations nationales concernant les conditions de travail ;
- s'engage à sauvegarder et à promouvoir le repos dominical, les congés et des horaires de travail décents ;
- demande aux institutions européennes de sauvegarder le dimanche, en principe, comme le jour de repos hebdomadaire commun dans l'UE ;
- demande à l'UE de mieux veiller à donner, dans la législation européenne et les règles du marché intérieur, une place centrale à la santé et à la sécurité, à l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et à la cohésion sociale, en lançant des initiatives pertinentes visant à garantir le repos dominical et des horaires de travail décents ;
- appelle les Gouvernements des États membres à prendre leurs responsabilités pour améliorer, mettre en œuvre et appliquer les législations et pratiques existantes et à respecter les conventions collectives.

INVITATION À FAIRE CAUSE COMMUNE

L'Alliance européenne pour le repos dominical

- invite tous les acteurs de la société civile (familles, associations sportives, etc.), les alliances nationales et locales pour le repos dominical, le mouvement syndical, les employeurs socialement responsables, les églises et organisations religieuses à rejoindre cette alliance et à mener des actions pour promouvoir la protection du repos dominical et des horaires de travail décents ;
- appelle tous les partis politiques démocratiques à soutenir son action et à effectuer les démarches nécessaires via les institutions démocratiques et les médias pour promouvoir la protection du repos dominical et des horaires de travail décents.

Bruxelles, le 18 février 2011